



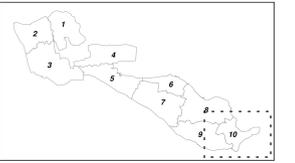
### PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

OS 10 21  
PREF 17

MODIFICATION N°1

Pièce n°3.2-2  
Règlement graphique

Plan n°10 - Commune de Rivedoux Plage



Echelle : 1:5 000

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil communautaire en date du 30 septembre 2021

--- Limite de zone

#### Plan de Prévention des Risques Naturels

- Zone soumise au risque submersion
- Zone soumise au risque érosion
- Zone soumise au risque feux de forêt
- Zone soumise au risque submersion et feux de forêt
- Zone soumise au risque érosion et feux de forêt

#### Zones de présomption de prescription archéologique

- Zone A (Tous les dossiers)
- Zone B (Terrain supérieur à 500 m²)
- Zone C (Terrain supérieur à 2000 m²)

**Zones urbaines (U)**  
 U0 - Noyaux anciens des centres bourgs  
 U1 - Extensions denses et tendues (comprenant les sous-secteurs U11 et U12) des centres-bourgs  
 U2 - Secteur de densité modérée en continuité du bourg  
 U3 - Secteur de densité modérée en discontinuité du bourg  
 U4 - Secteur semi-dense à vocation d'équipements d'intérêt collectif et de services publics  
 U5 - Secteur d'activités portuaires  
 U6 - Secteur à vocation touristique (camping/camping-caravanning)  
 U7 - Secteur à vocation touristique (complexes hôtellerie-vacances)  
 U8 - Secteur à vocation d'activités secondaires et tertiaires

**Zones d'activités (A)**  
 IAU - Secteur à urbanisation immédiate à vocation d'équipements d'intérêt collectif et de services publics  
 IAUH - Secteur à urbanisation immédiate à vocation d'hébergement  
 IAU - Secteur à urbanisation immédiate à vocation d'activités économiques  
 SAU - Secteur à urbanisation différée à vocation d'habitat  
 SAUth - Secteur à urbanisation différée à vocation d'habitat, après révision du PPR et après modification ou révision du PLU  
 SAUth - Secteur à urbanisation différée à vocation d'activités économiques après révision du PPR et après modification ou révision du PLU

**Zones agricoles (A)**  
 A - Secteur à vocation agricole  
 Ap - Secteur à vocation agricole et conchylicole en espaces remarquables  
 Ap - Secteur à vocation agricole privilégiée  
 Ar - Secteur à vocation agricole en espaces remarquables

**Zones naturelles (N)**  
 N - Secteur naturel  
 Nc - Secteur naturel autorisant le stationnement temporaire de caravanes  
 Ncs - Secteur naturel à vocation d'équipement d'intérêt collectif et de services publics  
 Nsp - Secteur naturel occupant les stations d'épuration  
 Nps - Secteur naturel à vocation d'activités sportives  
 Np - Secteur naturel d'habitat et regroupement de petites fermes  
 Nt - Secteur naturel à vocation d'équipement de sports et de loisir  
 Nt - Secteur naturel en espaces remarquables  
 Ntc - Secteur naturel à vocation touristique (camping/camping-caravanning)  
 Nth - Secteur naturel à vocation touristique (complexes hôtellerie-vacances)  
 Nt - Secteur naturel à vocation d'activités commerciales

**LISTE DES ZONES DE PRESOMPTION DE PRESCRIPTIONS ARCHEOLOGIQUES**  
 Zone A - Le Bourg, Le Manoir de Rivedoux  
 Zone C - La Chapellerie, Les Chambaudés